



formation rqth et repos

Par **micHEL5488**, le **29/10/2019** à **15:57**

Bonjour

je suis en formation au crm (mulhouse) validée par la mdph (rqth + formation)

il y a des débats quant aux jours de congés

actuellement 8 jours sont prévus pour 10 mois de formation

peut-on prendre ces congés à notre bon gré ?

ou doit suivre à la lettre les directives de la direction cad prendre nos congés aux dates imposées ?

Pourquoi, car on doit revenir le 3 janvier pour 1 jour, et donc je souhaiterai poser 1 jour de congé (même si ce ne sont pas des congés car pas de travail...°

merci par avance

Par **morobar**, le **31/10/2019** à **11:37**

Bonjour,

Le principe est que les dates et planning des congés payés sont fixés par l'employeur dont c'est la prérogative exclusive.